



ville de  
**HOENHEIM**

**Ecole Maternelle du Ried**  
**Délégués des parents d'élève**  
**Madame Marion SIFFERT**

7 rue du Wangenbourg

67800 HOENHEIM

**Services Techniques**

Affaire suivie par D. AUBRY

☎ 03.88.19.23.64

Courriel : [services-techniques@ville-hoenheim.fr](mailto:services-techniques@ville-hoenheim.fr)

**DA/VB**

Hoenheim,

le 30 septembre 2014

**Objet : Travaux**

Madame,

Suite à votre courrier du 9 courant et dans le but de vous apporter des réponses à vos interrogations toutes légitimes, je suis en mesure de vous informer de qui suit.

Le panneau mis en place en juillet faisait partie des obligations de signalisation lors de travaux en présence d'amiante et ce, quelles que soient leurs natures et leur ampleur, il s'agit uniquement d'une mesure de précaution. Mesure qui était rendue nécessaire pour réaliser les travaux d'arrachage complet des revêtements de sols.

En effet, et ce pour anticiper ma réponse à vos autres questions, les revêtements de sol contenant de l'amiante sont stables et non polluants tant qu'ils ne font pas l'objet de travaux. C'est pour cette raison que ces mesures de précaution ont été mises en place à l'occasion de l'arrachage complet des sols de l'ancien appartement à des fins d'extension de la cantine.

A l'issue de ces travaux, et avant que les entreprises ne puissent poursuivre leurs réalisations, des analyses d'air sont effectuées afin de s'assurer que les locaux sont totalement libérés d'amiante résiduelle à l'arrachage des sols. Seuls les résultats positifs donnent l'autorisation de poursuivre et sont garants par la même de la qualité de vie des futurs occupants.

Pour en revenir à vos interrogations, sachez que les sols en place à l'école maternelle, s'ils contiennent bien des fibres d'amiante, sont stables et ne sont pas de nature à libérer des substances nocives tant qu'on ne les travaille pas en masse comme cela est le cas pour un arrachage complet.

Hôtel de Ville

28, rue de la République  
BP 33  
67801 Hoenheim cedex

Tél. 03 88 19 23 60


Fax 03 88 62 55 93

[www.ville-hoenheim.fr](http://www.ville-hoenheim.fr)

Vous connaissez mon engagement auprès des enfants et de la nature, et vous imaginez bien que si la qualité des sols de la maternelle avait présenté un quelconque danger, ces derniers auraient fait l'objet de travaux prioritaires.

Nonobstant l'absence de danger, nous allons inscrire rapidement ces travaux au budget car si la sécurité est assurée, l'esthétique et la qualité de vie des occupants et notamment les enfants, ne pourra qu'être améliorée.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, veuillez agréer, Madame, mes sincères salutations.

Le Maire,  
Par délégué,  
  
Jean-Claude HEITMANN  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire